

# SPÉCIAL INFO MAING

## Orientations budgétaires - Assainissement

### PRESENTATION DU BUDGET 2007

#### GENERALITES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Cette année encore, la Municipalité a voulu maintenir les taux des impôts locaux aux niveaux qui étaient les leurs en 1996. Pour la 11<sup>me</sup> année les taux de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti n'augmenteront pas en 2007.

Cependant – du fait de la hausse traditionnelle des bases d'imposition décidées par l'Etat, mais aussi du fait de l'accroissement du nombre de foyers fiscaux dans la commune suite aux constructions neuves qui y ont vu le jour – la comparaison entre les montants des contributions directes 2006 (814 508 € [5 342 820 F]) et les recettes attendues en 2007 pour ces mêmes contributions (852 200 € [5 590 000 F]) fait apparaître une augmentation intéressante de nos revenus liés aux trois taxes de 37 692 € [247 240 F], soit + 4,62 %.

Il faut néanmoins relativiser ce pourcentage puisque le total des Dotations, Subventions et Participations n'a augmenté que de 1,15 % (de 872 499 € au compte administratif 2006 à 882 536 € en prévisions 2007) et surtout – et cela apparaît plus inquiétant – parce qu'en comparant les comptes administratifs 2005 et 2006, on s'aperçoit que l'écart entre nos dépenses et nos recettes est passé à **7 points** (les recettes ont augmenté de 0,3 % alors que nos dépenses ont évolué de 7,3 % à la hausse, après celui de 3 points entre 2004 et 2005 (recettes en augmentation de 0,7 % et dépenses en hausse de 3,7 %), sachant que cette évolution des dépenses ne devrait pas s'inverser à l'avenir.

Ces éléments ne font que conforter la vigilance de la Municipalité sur les choix de dépenses et sur la recherche constante d'une optimisation maximale des financements que nous devons engager pour rendre notre Ville attrayante et offrir à ses habitants le plus possible de services de qualité. Et, malgré les engagements lourds qui ont été les nôtres en 2006 (avec la restructuration coûteuse, mais indispensable de notre groupe scolaire du centre), la situation financière de la Ville est toujours bien saine et notre objectif est qu'elle le reste à l'avenir.

De fait, si notre dette est passée à 487 303 € [3 196 498 F] au 1<sup>er</sup> janvier 2007, cet endettement n'est pas particulièrement inquiétant : son montant était prévu et nous avions anticipé cette nouvelle situation financière.

**L'annuité de cette dette** – c'est-à-dire le remboursement de la part de capital emprunté augmentée des intérêts – s'élève cette année à 72 425 € [475 076 F] contre 73 172 € [479 976 F] en 2006 (parce qu'un crédit ancien est arrivé à terme et que le nouveau crédit ouvert pour financer les travaux des écoles a été contracté sur le long terme). Quant à notre **dette par habitant**, elle est aujourd'hui égale à 123 € [806,83 F] et reste plus de 6 fois inférieure à la moyenne nationale des villes de la même catégorie (de 3 500 à 5 000 habitants).

Ces indicateurs montrent bien que nous conservons des possibilités décisionnelles satisfaisantes – compte tenu de nos moyens – nous permettant une gestion autonome et volontaire, sans contraintes très fortes, même si – au regard de nos ambitions légitimes – c'est toujours un peu plus ardu d'année en année.

Et effectivement, la hausse des coûts des matières premières et de la main d'oeuvre, l'augmentation des besoins et la nécessité de faire face aux obligations d'une petite ville soucieuse d'offrir à ses administrés les services, la qualité de vie et les équipements conformes à leurs aspirations, ne nous permettront pas toujours de continuer à satisfaire au mieux les attentes sans demander à chacun de contribuer à l'effort collectif pour permettre l'évolution, l'embellissement et la modernisation attendus de la commune.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Principales recettes de fonctionnement

Elles proviennent :

- ① Des **dotations et subventions**, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (882 536 € [578 900 F]), des attributions compensatoires au titre de la Taxe Professionnelle, des Taxes Foncières et de la Taxe d'Habitation (193 816 € [127 130 F]) et de la participation de la CAF pour le CLSH et le séjour à la neige (35 500 € [232 900 F]).
- ② Des **impôts locaux** :
  - Pour la Taxe d'Habitation, à 496 700 € [3 258 130 F] ;
  - Pour la Taxe sur le Foncier Bâti, à 290 500 € [1 905 555 F] ;
  - Enfin, pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti, à 65 000 € [426 370 F].
- ③ Des **taxes** qui nous sont reversées, notamment au titre de la compensation de la Taxe Professionnelle (211 747 € [1 389 000 F]), des droits de mutation (52 000 € [341 000 F]), de la taxe sur l'électricité (48 500 € [318 140 F]) et de la taxe sur

les pylônes électriques (25 000 € [1645 000 F]).

④ Des **atténuations de charges** (notamment le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie) à hauteur de 178 600 € (1 171 540 F).

#### Principaux postes de dépenses de fonctionnement

- ↳ Les **Charges de Personnel** : comme dans toutes les communes d'une certaine importance, c'est le plus gros poste de dépense qui intègre les rémunérations proprement dites (943 817 € [6 191 000 F]) et toutes les charges s'y afférent (344 064 € [2 256 900 F]).

↳ Les **Charges à Caractère Général** (766 258 € [5 026 323 F]). Elles englobent : pour le CLSH, l'apprentissage de la natation pour les scolaires et le repas des anciens).

↳ Le coût des **fournitures "non stockables"** : électricité (108 650 € [712 700 F]), gaz (36 400 € [226 960 F]), eau (8 400 € [55 100 F]) ; les **fournitures "non stockées"** : combustibles (400 € [2 620 F]), carburants (5 200 € [34 110 F]), alimentation (52 045 € [341 390 F]), produits divers (43 400 € [284 685 F]) ; les **fournitures d'entretien** (7 750 € [50 837 F]), les **fournitures de petit équipement** (15 520 € [101 805 F]), les **fournitures de volerie** (54 000 € [354 220 F]) ; les **fournitures administratives** (9 000 € [59 000 F]) ; les **fournitures scolaires** (19 462 € [127 660 F]) et les **vêtements de travail** des agents (4 366 € [28 640 F]).

↳ Les **coûts des services extérieurs** (234 000 € [1 535 000 F]) : notamment pour entretien et aux réparations par entreprises des terrains, des bâtiments, des voiries et réseaux, du matériel roulant, de l'éclairage public, ... (101 640 € [666 715 F]).

↳ Les assurances (18 435 € [120 925 F]) pour l'assurance multirisque, celles des véhicules et du CLSH.

↳ Divers autres services dont par exemple les stages de formation, la reliure de documents, l'impression des billets de cantine (12 550 € [82 323 F]).

↳ La **rémunération d'intermédiaires et honoraires** (28 000 € [183 670 F]) : pour le séjour à la neige des élèves (19 200 € [125 950 F]) ainsi que pour les indemnités au comptable et au régisseur [permanence des impôts], les honoraires relatifs au Plan d'Occupation des Sols et aux frais d'actes et de contentieux.

↳ Les **frais de publicité, publications et relations publiques** (47 850 € [313 875 F]) englobant toutes les fêtes et cérémonies dont le cadeau de fête des mères, les bulletins municipaux et le coût des annonces et insertions relatives aux marchés publics.

↳ Le coût des **transports** (21 900 € [143 655 F]) principalement pour le CLSH et les déplacements des élèves à la piscine.

↳ Les **frais postaux et de télécommunication** (18 550 € [121 680 F]) relatifs à l'administration générale, aux écoles et aux divers bâtiments communaux.

↳ Divers autres services dont des adhésions à des organismes et des frais financiers (4 410 € [28 930 F]).

↳ Les **impôts et taxes** (2 355 € [15 450 F])

↳ Les **autres charges de gestion courante** (400 993 € [2 630 340 F]). Elles englobent :

↳ Les **indemnités, cotisations et frais de mission et de formation des élus** (132 400 € [868 490 F]).

↳ Les **contributions obligatoires à divers organismes** : syndicats intercommunaux, association de remboursement, SPA, divers (113 900 € [747 135 F]).

↳ Les **subventions** (149 263 € [979 100 F]) : CCCS (10 000 € [65 595 F €], Epicerie solidaire (45 000 € [295 180 F]), Associations (94 263 € [618 325 F]).

↳ Les **amortissements et opérations d'ordre** (153 777 € [1 008 710 F]).

↳ Les **dépenses diverses** (5 105 € [33 490 F]).

Globalement, comme c'était déjà le cas ces dernières années, il n'y aura pas en 2007 de changements importants au niveau des principales dépenses de fonction-

nement liées aux secteurs traditionnels que sont les affaires sociales, les sports, les écoles, la jeunesse, les fêtes, la communication,... Elles resteront sensiblement identiques à celles de 2006.

## TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

### ► Les principaux projets 2007

Il n'y a pas cette année d'énorme projet du type de celui monté en 2005-2006 au travers l'extension/rénovation des écoles maternelle et élémentaire. En 2007, il s'agira surtout d'un certain nombre de projets divers, d'importance moyenne :

#### ① Travaux de voirie :

La volonté municipale est de poursuivre – *en concertation avec les habitants* – sa politique de **sécurisation des artères de la commune**. Après les rues Pierre Vanderbecq et Paul-Vaillant Couturier – et en sachant qu'il reste encore à réaliser les derniers aménagements liés à cette 1<sup>re</sup> tranche (il s'agit notamment de rendre la rue Dangréau prioritaire par la mise en place de "stop" dans la rue Vanderbecq, de créer les giratoires en haut de la Place au Beurre et au carrefour des rues Henri Bantegnie, Victor Hugo, des Cordiers, résidence Dangréau et de matérialiser les passages piétons) –, ce sont, *si les rivières concernées en sont d'accord*, les rues Roger Salengro, Henri Bantegnie et des Cordiers qui se verront équipées de ralentisseurs et de signalétique pour un montant de **69 000 €** (452 600 F) avec des subventions attendues du Conseil Général (sur les amendes de police), du SITURV et de Valenciennes Métropole à hauteur de **56 000 €** (367 335 F).

Toujours dans le domaine de la voirie, nous poursuivrons également notre programme de **rénovation/aménagement de trottoirs** et nous prévoyons une dépense de quelque **20 000 €** (132 000 F) sur deux ans pour la pose de schistes avec, pour cette année, une participation du Conseil Général à hauteur de **3 000 €** (19 700 F).

Nous lancons cette année une étude pour la création, dans les rues Henri Bantegnie et éventuellement du Marais, de trottoirs en enrobé, indispensables notamment pour les déplacements des résidents de la future maison Perce Neige : une tranche ferme pour le côté Maison de retraite-Maison de handicapés de la rue Bantegnie et deux tranches conditionnelles : ① rue Henri Bantegnie côté opposé et ② rue du Marais côté Maison Perce Neige, sachant que seule la rue Henri Bantegnie pourraient bénéficier d'une participation du Conseil Général, puisqu'il s'agit d'une route départementale, mais que nous avons sollicité Valenciennes Métropole et son Ministre Président avec l'espoir que ce dossier à caractère inter-communal puisse bénéficier d'un petit coup de pouce financier.

### ② Bâtiments communaux :

⑤ Cette fois enfin, l'ouverture du **Cybercentre** – si souvent annoncée – sera effective en 2007. Les travaux d'aménagement et d'équipement vont s'élèver à quelque **60 000 €** [393 500 F] (somme qui fait l'objet d'un report de crédits 2006) avec une participation de la CAF à hauteur de **15 000 €** [98 000 F], Valenciennes Métropole finançant l'intégralité du matériel nécessaire à son fonctionnement (10 postes informatiques, imprimante, scanner, routeur, appareil photo numérique,...).

⑥ Nous poursuivrons en 2007 la restauration de la **bibliothèque** en procédant au remplacement des fenêtres de l'étage pour un montant de **20 246 €** [132 800 F] venant s'ajouter aux **10 000 €** [65 600 F] accordés en 2006. Ce dossier bénéficiera de participations à hauteur totale de **12 000 €** [78 700 F] se décomposant en une subvention de **7 350 €** (48 200 F) de la part de Valenciennes Métropole et en une Dotation Globale d'Equipment de **4 650 €** [30 500 F].

⑦ La réfection de la **toiture du Centre Culturel Gustave Ansart** qui n'a pu être réalisée en 2006 le sera cette année pour un montant de travaux de l'ordre de **20 000 €** [131 200 F]. Ce dossier bénéficiera de la même façon de participations, d'un montant total de **16 000 €** [104 900 F], se décomposant en une subvention de **9 800 €** [64 300 F] de la part de Valenciennes Métropole et en une Dotation Globale d'Equipment de **6 200 €** [40 600 F].

⑧ L'aménagement des **ateliers municipaux** entamé en 2006 sera poursuivi afin de répondre aux normes sanitaires et à la législation et d'offrir des conditions de travail satisfaisantes aux employées. Les travaux devraient s'élever pour cette 2<sup>me</sup> tranche à **30 300 €** [198 755 F] – après les 15 000 € [98 400 F] de 2006 – et l'achat de l'équipement mobilier (bureau, armoire, vestiaires) devrait être de l'ordre de **7 000 €** [45 900 F].

⑨ Nous achèterons des **rideaux ignifugés** pour les salles de la Carrière et Lohberger (4 500 € [29 500 F]).

⑩ Enfin, en complément des travaux effectués au niveau de l'école maternelle, un **volet roulant** sera posé pour sécuriser la porte du bureau de la directrice. Le coût de cette installation – **2 100 €** [13 775 F] – fait l'objet d'un report de crédits 2006.

### ③ Équipements sportifs :

⑪ Un gros effort va être consenti en 2007-2008 en faveur du sport et notamment de la **pratique footballistique**. Le terrain situé derrière la salle des sports, acheté 32 670 € [214 300 F] sur le budget 2006, va être éclairé, aplani et réensemencé afin de pouvoir être utilisé comme aile d'entraînement et le terrain d'honneur sera remis en état. En 2007, nous consacrerons une somme de **40 000 €** [263 000 F] à ces travaux qui seront poursuivis en 2008.

Le Club du CA MAING se verra mettre à disposition l'ex-local des pompiers qui sera transformé et aménagé pour un usage de **club house**. Montant des travaux : **17 650 €** [115 775 F].

⑫ Le tout jeune club de pétanque verra cette année la réalisation de l'outil indispensable à son développement : la création, dans le complexe sportif, d'un **boulo drome** qui nécessitera un effort financier d'environ **10 000 €** [65 600 F].

⑬ Enfin, les toitures de la salle des sports et de la salle Aragon seront réparées pour des montants respectifs de **5 000 €** [32 800 F] et de **7 000 €** [46 000 F].

### ④ Cimetière :

Là encore, il va principalement s'agir de poursuivre les aménagements entrepris l'an dernier :

⑭ Création d'un **ossuaire** pour un montant de **1 250 €** [8 200 F]. Il s'agit d'un report de crédits 2006.

⑮ Fin des travaux d'aménagement (notamment au niveau de l'abri et du jardin du souvenir) et achat d'un deuxième **columbarium** pour un montant total de **17 715 €** [116 200 F] dont 7 715 € proviennent d'un report de crédits 2006.

⑯ Achat et mise en place par l'AGEVAL d'une **clôture métallique** pour un montant de quelque **5 000 €** [32 800 F].

⑰ Comme la grande majorité des communes, nous sommes confrontés au problème constant des besoins de places pour inhumer les personnes décédées.

Certes, le choix de plus en plus fréquent de la crémation et de la conservation des cendres dans le jardin des souvenirs ou dans une cellule du columbarium diminueront quelque peu les demandes de caveaux ; certes, nous prenons les dispositions pour nous rendre acquéreurs de terrains limitrophes et agrandir le cimetière, mais c'est encore insuffisant pour assurer aux générations futures une capacité d'accueil suffisante dans les dépendances à venir.

Pour cette raison, mais aussi dans un but d'assurer la sécurité de ceux qui viennent se recueillir sur les tombes et de conserver à ce lieu l'aspect esthétique lié au respect des morts, il est indispensable de procéder à la **reprise des concessions en état d'abandon manifeste**. Il s'agit là d'une procédure longue et complexe qui ne peut souffrir les erreurs. Nous avons donc décidé de confier l'ensemble des démarches nécessaires à un prestataire spécialisé de ce type de travail.

Le coût de ce service – qui sera repris en section de fonctionnement – sera de l'ordre de **10 000 €** [65 600 F], dépense qui sera par la suite compensée par la revente, pour d'autres inhumations, de ces terrains ainsi récupérés.

### ⑤ Divers :

⑱ En plus des clôtures métalliques dont je vous ai parlé au niveau du cimetière, une première tranche de clôtures de même type sera également achetée. Ces clôtures seront posées autour du terrain de la rue Paul Lafargue et du complexe sportif pour un montant d'environ **8 000 €** [52 476 F].

⑲ **Chaudage** : une étude destinée à dresser la liste des mesures nécessaires pour trouver le meilleur compromis entre les besoins en chauffage et les économies d'énergie à réaliser dans l'ensemble des bâtiments communaux va être lancée, mais d'ores et déjà, l'urgence de réguler la température dans les locaux de la mairie nous impose de prévoir le remplacement de la **chaudière** et une dépense d'environ **9 000 €** [59 000 F] liée à cet achat.

⑳ Cantine scolaire : un nouveau marché de restauration scolaire a été passé cette année et la mise en concurrence nous a fait abandonner notre collaboration avec la société DUPONT Restauration et choisir un nouveau prestataire qui sera désormais la société API, filiale de LYS Restauration. Sans que cela ait le moindre rapport avec le prestataire, un nouveau réchauffeur s'avère nécessaire pour remettre en température les aliments livrés. L'achat de ce matériel représentera une dépense de l'ordre de **10 000 €** [65 600 F].

㉑ Salles de la Carrière et Lohberger : Le remplacement des adoucisseurs envisagé en 2006 a été reporté à cette année. Le coût de **4 389 €** [28 790 F] fait l'objet d'un report de crédits 2006.

㉒ **Outils et matériels** : Comme tous les ans, il est nécessaire de prévoir le remplacement d'outils et de matériels endommagés ou obsolètes et d'en acquérir d'autres pour satisfaire à de nouveaux besoins. Cette mise aux normes de l'outillage sera de **14 711 €** [46 000 F] dont 2 711 € au titre du report de crédits 2006.

㉓ **Illuminations de Noël** : Comme annoncé l'an dernier, nous avons décidé un effort conséquent sur 2006 et 2007. La satisfaction générale suite aux décorations du Noël 2006 ne peut que nous encourager à aller au terme de notre intention. Du matériel complémentaire sera acquis pour que Maing offre un visage attrayant pour les fêtes de fin d'année 2007. Montant des dépenses prévues : **15 000 €** [98 400 F].

㉔ **Entrées de Ville** : Ce printemps verrà la mise en place de superbes **portes réalisées en régie** et ornées de plantations par notre équipe des espaces verts. Chacune de ces œuvres sera unique et de grande qualité esthétique et toutes bénéficieront d'un éclairage qui les mettra en valeur. Je ne peux que vous inviter à vérifier par vous-même la qualité du travail de nos équipes techniques dès la mise en place de ces portes qui s'échelonneront de fin avril à fin mai. Les artères concernées seront les rues Henri Bantegnie (vers le centre ville et vers Vaudunes), Paul Vaillant Couturier (vers le centre Ville et vers l'Escaut), Roger Salengro, Pierre Vanderbecq et en dernier lieu, Léon Rucart).

Coût de l'opération (bien en-dessous de celui des équipements de type industriel que l'on peut voir traditionnellement dans nombre de communes) : **8 000 €** [52 476 F] pour la structure métallique et le pré-équipement électrique, somme à laquelle il faut ajouter la valorisation du travail des ouvriers municipaux (**12 350 €** [81 000 F]).

Le fleurissement de ces portiques, mais aussi le **fleurissement de l'ensemble de la commune** s'élèvera à quelque **8 000 €** [52 500 F] dans l'opération de poursuivre les efforts de 2006 couronnés de succès puisqu'ils nous ont déjà valu l'an dernier de nombreuses félicitations et que cette année des responsables des villes et villages fleuris seront amenés à nous rendre visite et à nous conseiller pour éventuellement concourir pour une première distinction.

- **Fontaine aux cruches** : Elle a été victime de dégradations liées au feu allumé dans les cruches par certains irresponsables plus soucieux de se faire remarquer que de respecter le bien public. La chaleur a fragilisé la sculpture et il est nécessaire de couler de la résine à l'intérieur des cruches afin d'éviter qu'elles n'éclatent au moindre gel.
- Dans le cadre de l'embellissement de la commune, la fontaine sera également mise en valeur par un parterre réalisé sur son pourtour en lieu et place de la pelouse actuelle et illuminée le soir par un éclairage dont la couleur pourra varier en fonction des périodes de l'année ou d'un souhait particulier lié à une manifestation. Coût de la mise en place de ces aménagements : **8 000 €** [52 500 F].
- **Achat d'un camion benne et d'un utilitaire**, le premier en remplacement de celui qui nous a été volé. Le montant de l'achat sera l'ordre de **30 000 €** [187 780 F] pour un véhicule neuf, mais nous nous efforcerons de diminuer ce coût en explorant toutes les pistes possible d'acquisition offrant les garanties de sérieux souhaitées. Le second véhicule permettra d'améliorer les possibilités d'intervention des services techniques pour un prix de **14 525 €** [95 278 F]. Le financement de ces acquisitions bénéficieront d'un report de crédits 2006 de **10 500 €** [68 875 F].
- **Réfection des trottoirs en macadam** des différentes résidences : **35 000 €** [230 000 F].
- **Réalisation d'une tranche de rénovation de notre réseau Incendie**. L'ensemble de la mise aux normes du réseau nécessitera un effort financier non négligeable qui devra être étalé sur plusieurs années. Pour 2007, une dépense de **20 000 €** [131 200 F] sera engagée.
- **Mise en place d'un abri à vélos** pour les enfants de l'école élémentaire qui viendront en classe à bicyclette dans le cadre de la recherche d'une diminution du nombre de véhicules automobiles aux alentours du groupe scolaire. Coût : **3 000 €** [19 700 F].
- **Remplacement de la porte et d'un châssis de fenêtre dans les locaux du Centre aéré** (2 100 € [13 800 F]).

## LE BUDGET PRIMITIF 2007

**Pour la onzième année consécutive, la Municipalité a souhaité ne pas augmenter les taux d'imposition communaux : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti restent en 2007 au niveau qui est le leur depuis 1996** (le taux de la Taxe professionnelle ne relève plus de la compétence municipale). Les Maingeois bénéficient dans ce domaine d'un avantage suffisamment peu courant pour qu'il mérite d'être souligné. La volonté de la Municipalité de geler les taux d'imposition représente pour chaque foyer fiscal une économie totale de 20 à 25 % sur le montant de ses impôts locaux (en ne prenant en compte que la seule hausse du coût de la vie durant toutes ces années).

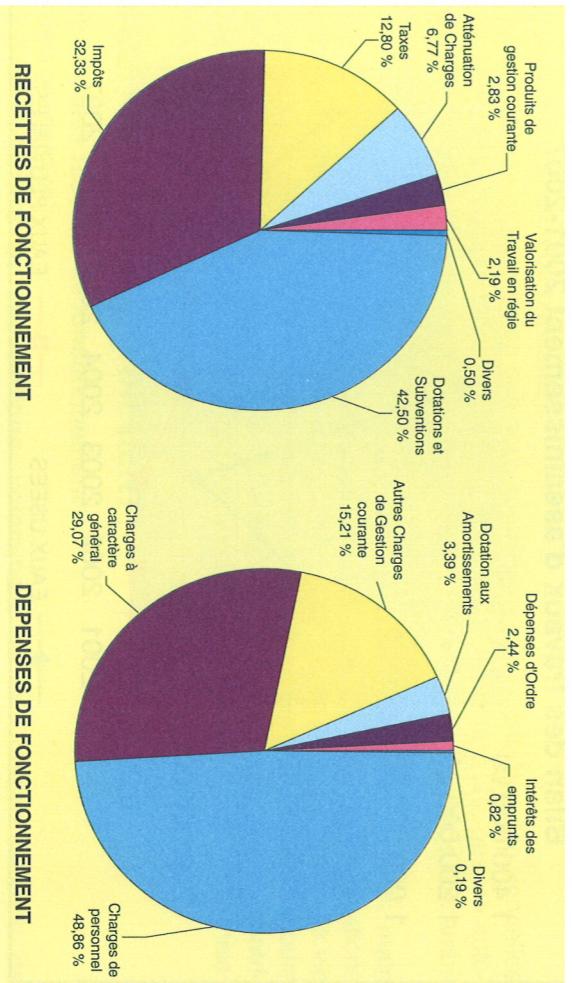
La section de fonctionnement du Budget Primitif 2006 voté le 11 avril dernier par le Conseil Municipal est en équilibre à **2 635 764 €** (17 289 478 F). La section d'investissement s'équilibre quant à elle à hauteur de **1 414 496,16 €** (9 278 486 F).

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- à 42,54% des dotations et subventions : **1 121 372 €** (7 355 718 F)
- à 32,33% des impôts locaux : **852 200 €** (5 590 065 F)
- à 12,80% des impôts et taxes : **337 577 €** (2 214 360 F)
- des atténuations de charges (remboursements des sommes avancées, notamment les salaires des agents en arrêt maladie). Estimation : **178 600 €** (1 171 539 F)
- des revenus et prestations : **74 820 €** (490 787 F)
- de la valorisation des travaux en régie (effectués par les ouvriers communaux) : **57 820 €** (379 274 F)
- d'origines diverses : **13 375 €** (87 734 F)

Ces recettes nous permettent de faire face aux dépenses de fonctionnement dont les principaux postes sont constitués par :

- Les charges de personnel (pour 48,86%) : **1 287 881 €** (8 447 945 F)
- Les charges "à caractère général" (Centre de Loisirs, Eau, Gaz, Électricité, Chauffage, Carburants, achats de prestations, Restauration scolaire, Équipements Matériaux, Fournitures scolaires, Assurances, Séjour à la neige [Ex-classe transplantée], Fêtes et cérémonies,...) pour 29,07% : **766 258 €** (5 026 323 F)
- Les autres charges (pour 15,21%) : **400 993 €** (2 630 341 F)
- Les dépenses d'ordre (amortissements [89 425 €] (pour 3,39%) et jeux d'échecs) : **153 777 €** (1 008 710 F)
- Les intérêts d'emprunts (pour 0,8%) : **21 750 €** (142 671 F)
- Les dépenses diverses (Primes de naissance, Médailles du travail, Bourses communales) : **5 105 €** (33 487 F)



En 2006, l'exercice comptable a dégagé un **excédent de 118 782,16 € (779 160 F) en fonctionnement et un déficit de 18 797 € (123 300 F) en investissement**. Ces sommes sont répercutées sur les recettes et les dépenses d'investissement 2007, ce qui revient à un **autofinancement de 99 985 € (655 859 F)** intégré dans les données ci-dessous.

Nos recettes d'investissement (1 414 496,16 € [9 278 487 F]) sont constituées par :

- **Les subventions** (pour 73,7%) : **1 043 009,00 €** (6 841 691 F)
- Restructuration du Groupe Scolaire du Centre **780 087,00 €** (5 117 035 F)

- Dotation Globale d'Équipement (report 2006) : **326 598,00 €** (2 142 342 F)
- Conseil Général (report 2006) : **305 000,00 €** (2 000 669 F)
- Valenciennes Métropole (report 2006) : **148 489,00 €** (974 024 F)
- Restructuration de la Bibliothèque et du Centre Ansart
- Dotation Globale d'Équipement : **28 000,00 €** (183 668 F)
- Valenciennes Métropole : **10 850,00 €** (71 171 F)
- Ralentisseurs
- SITURV (dont report 2006 : **22 990 €** [150 805 F]) : **94 180,00 €** (617 780 F)
- Conseil Général (Amendes de police) : **50 590,00 €** (331 849 F)
- Valenciennes Métropole : **30 590,00 €** (200 657 F)
- Epicerie solidaire Pain d'Epice
- Schistes pour la réfection des trottoirs
- Air et Lumière (report 2006)
- [Politique de la Ville (report 2006)]
- Cyber Espace
- [C.A.F.]
- Subvention d'équipot transférée (jeu d'écrit. Compta.) **64 352,00 €** (422 121 F)
- Les dotations et fonds divers (pour 18,6%) : **264 062,16 €** (1 732 134 F)
- FCTVA
- Taxe Locale d'Équipement
- Les amortissements (pour 6,3%) : **89 425,00 €** (586 590 F)
- Les produits des cessions d'immobilisations (pour 1,2%) : **18 000,00 €** (118 072 F)
- Nos prévisions de dépenses d'investissement pour 2007 (1 414 496,16 € [9 278 487 F]) englobent :
- **Les dépenses obligatoires** (Règlement du solde 2006 de **18 797,43 €** [123 300 F] et les remboursements des investissements du SIVOM pour **24 948 €** [163 648 F] et des emprunts contractés pour **27 671 €** [181 510 F]) :
- **Les acquisitions** :

  - Terrains (reports 2006)
    - Pâture rue des Marais
    - Sentier Gredin
  - Véhicules (dont report : **10 500 €** [68 875 F])
    - Camion
    - Utilitaire
    - Mobilier
    - Ateliers Services Techniques
    - Cyber Espace
    - Autres achats
    - Illuminations de Noël
    - Matériel Services Techniques (dont report 2006 : **2 711 €** [17 783 F])
      - Réchauffeurs Cantine
      - Clôtures (Cimetière, Complex sportif, Terrain rue P. Lafargue)
      - Portes des Entrées de Ville
      - Matériel Boulodrome
      - Rideaux Carrière & Lohberger (Achat+Pose) [Report 2006]
        - Adoucisseurs Salles Aragon, Carrière et des Sports (report 2006)
        - Abris Vélos dans les Ecoles
        - Matériel pour l'Aménagement du Cyber Espace
  - Restructuration installations et aménagements : **1 092 530,00 €** (7 166 527 F)
  - Ralentisseurs rues Bantegnie, Salengro et des Cordiniers
  - Ralentisseurs rues Vanderbecq et P.V. Couturier (dont report 2006 : **64 800 €** [425 060 F])
  - Creation du Cyber Espace (report 2006) **60 000,00 €** (393 574 F)
  - Creation de l'Epicerie solidaire Pain d'Epice (report 2006)

→ Terrains de Football	41 306,00 €	(270 950 F)
→ Réhabilitation enrobé des trottoirs des résidences	40 000,00 €	(262 383 F)
→ Aménagement Ateliers Municipaux	35 000,00 €	(229 585 F)
→ Réhabilitation Bibliothèque	30 335,00 €	(198 985 F)
→ Réhabilitation Centre G. Ansart	20 246,00 €	(132 805 F)
→ Rénovation du réseau d'incendie	20 000,00 €	(131 191 F)
→ Travaux Cimetière (dont report 2006 : 7 715 € [50 607 F])	20 000,00 €	(131 191 F)
→ Eclairage public	17 715,00 €	(116 203 F)
→ Chaudière Mairie	11 500,00 €	(75 435 F)
→ Aménagement Fontaine aux Cruches	9 000,00 €	(59 036 F)
→ Travaux Eglise (report 2006)	8 000,00 €	(52 4774 F)
→ Clôtures (Cimetière, Complexe sportif, Terrain rue P. Lafarge)	6 805,00 €	(44 638 F)
	5 000,00 €	(32 798 F)

→ Le pré-financement d'une partie des dépenses à venir

[trottoir(s) rues(s) Bantegnies (et du Marais)] :	84 459,73 €	(554 020 F)
→ Les immobilisations incorporelles (études et logiciels) :	3 590,00 €	(23 549 F)

M. Bernard SALADIN  
Adjoint aux Finances

## BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les opérations suivantes ont été réalisées par le S.I.A.V. en 2006 sur le territoire de la commune de Maing :

	EAUX USEES (en €)	EAUX PLUVIALES (en €)	TOTAL (en €)
Cité Air et Lumière	7684,11	4447,07	12132,08
Rue des Pâturettes	15776,76	12734,57	15776,76
Rue PV Couturier	12374,09		12374,09
Rue Anatole France	65194,22		65194,22
Rue Joliot Curie	119669,53	33714,93	119669,53
Renforcement émissaire réseau principal	79272,44	882,49	79272,44
Branchements	18527,11	1098,90	18527,11
Mise en conformité des ouvrages	2679,04		2679,04
Travaux sur les ouvrages	33593,24	17352,29	33593,24
Entretien réparation Maintenance	<b>367505,11</b>	<b>57496,58</b>	<b>425001,69</b>

Le montant de ces travaux est resté très conséquent cette année encore, même si le budget global est en sensible diminution par rapport à l'année 2005.

En €	Eaux usées	Eaux pluviales	Total
2005	311581,68	217056,50	528638,18
2006	367505,11	57496,58	425001,69
Evolution 2006/2005	<b>+ 17,95 %</b>	<b>- 27,51 %</b>	<b>- 24,38 %</b>

Les investissements en matière de traitement des eaux usées ont été plus conséquents qu'en 2005. Par contre, ceux dans le domaine du traitement des eaux pluviales ont chuté par rapport aux deux années précédentes. Il faut cependant préciser que les années 2004 et 2005 avaient été marquées par des travaux importants au niveau de la résidence Dangréaux (20131,62 €), de la Cité Air et Lumière (51079,07 €) et du renforcement du réseau principal au carrefour du CD 40 et de la rue PV Couturier (186565,57 €).

Le budget "eaux pluviales" constitue un enjeu pour l'avenir, d'autant que les réalisations urbanistiques, voire agricoles, effectuées au fil du temps ont concouru à l'imperméabilisation des sols et, par voie de conséquence, à augmenter les risques qui aboutissent, bien souvent, dans les réseaux existants, qui n'ont malheureusement pas, pour la plupart d'entre eux, été conçus pour de tels débits. La construction d'ouvrages importants, dits de retenue des eaux pluviales, s'avère donc indispensable en certains endroits pour éviter les débordements et inondations dans les parties situées plus en aval. Certains ouvrages de ce type ont dû être construits à Famars, Aulnoy-les-Valenciennes, Valenciennes (étang du Vignoble) pour éviter que des quartiers ne soient sous les eaux en cas de fortes pluies. Ce type de construction a cependant un impact financier relativement conséquent et pourrait amener le Syndicat à prendre des décisions visant à l'équilibre du budget si ce mode de gestion des eaux pluviales devait perdurer, d'autant que les pouvoirs publics semblent conscients de cette problématique, puisque la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a prévu la possibilité, pour les syndicats d'assainissement, de taxer chaque redevable pour les rejets d'eaux pluviales dans le réseau. Le décret d'application, définissant le mode de calcul et les montants imputables, devrait paraître prochainement.

L'avenir doit s'inscrire dans le développement durable, notamment en matière d'urbanisme, et surtout dans le développement de techniques alternatives qui évitent ou limitent fortement le rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, telles que chaussées et/ou trottoirs poreux d'infiltration, noues ou tranchées d'infiltration, toitures terrasses végétalisées sur les immeubles, espaces verts inondables...

Au niveau des particuliers, la récupération des eaux de pluie peut également être envisagée pour le lave-linge, le lavage des sols, le lavage des véhicules, l'arrosage du jardin...

La récupération de l'eau de pluie permet non seulement de contribuer à la préservation de la ressource en eau de notre planète qui constitue un enjeu crucial pour les années à venir, mais aussi de réaliser des économies substantielles, sachant que la redevance d'assainissement est actuellement basée sur la consommation au

compteur d'eau potable (moins vous consommez d'eau potable, moins votre redevance d'assainissement est élevée, même si vous rejetez dans le réseau des eaux pluviales usées provenant du lave-linge).

Par ailleurs, la récupération de l'eau de pluie permet une certaine autonomie en cas de restriction de l'usage de l'eau (restrictions qui risquent de devenir fréquentes dans le contexte climatique actuel) ou de coupure. Conscient du potentiel qui représente la récupération des eaux pluviales, l'Etat prévoit la mise en place de mesures fiscales destinées à inciter la population à s'équiper et adopter ce réflexe citoyen.

Le S.I.A.V., dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21, a déjà entrepris une réflexion pour définir les modalités de soutien financier qu'il apportera aux projets des particuliers visant à la récupération des eaux pluviales. Une enveloppe de 5000 € a, d'ores et déjà, été dégagée par le Comité Syndical sur l'exercice 2007 dans ce cadre. Cette réflexion devrait aboutir avec des propositions concrètes pour la prochaine rentrée.

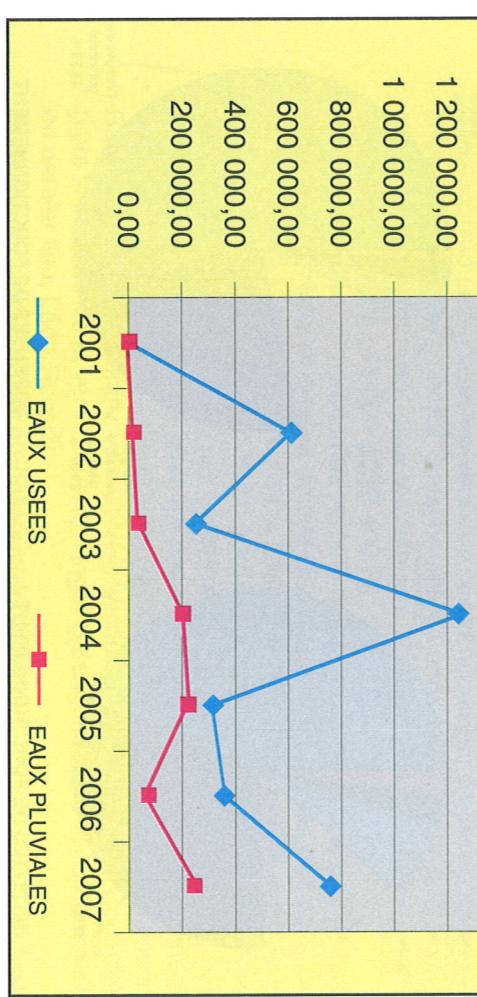
Je reviendrai, dans un prochain bulletin municipal, vous entretenir davantage sur le sujet (avec un retour sur des exemples concrets), dont la portée, comme indiqué plus haut, n'est pas seulement écologique et citoyenne, mais aussi économique et financière.

Enfin, en ce qui concerne l'exercice 2007, outre les travaux de branchements, de mise en conformité des ouvrages et réseaux, d'entretien, réparation et maintenance et les curages, les opérations suivantes ont été programmées :

	EAUX USEES (en €)	EAUX PLUVIALES (en €)	TOTAL (en €)
Rue des Pâturettes	155480		155480
Rue des Tourbières (fin des travaux)	26300		26300
Rue Bantegnies	35880	251160	287040
Rue Joliot Curie	540000		540000
	<b>757660</b>	<b>251160</b>	<b>1008820</b>

Les montants indiqués ci-dessus devraient constituer la deuxième enveloppe financière la plus élevée des travaux réalisés sur le territoire de la commune depuis que la ville de Maing a délégué sa compétence en matière d'assainissement au S.I.A.V.

### Bilan des travaux d'assainissement 2001-2007



Il est certain que la ville de Maing n'aurait pu assurer seule la maîtrise et le financement de ces travaux qui s'avéraient indispensables, non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi et surtout d'un point de vue réglementaire (les communes qui ne s'étaient pas engagées dans une démarche d'assainissement des rejets d'eaux usées domestiques au 31/12/2005 sont maintenant empêchées d'ouvrir de nouvelles zones de leur territoire à l'urbanisation, quels que soient les besoins et contraintes).